

Le mot du Maire

Suite aux élections municipales de mars dernier, je me lance dans ce nouveau mandat avec grand plaisir. Je remercie les administrés qui m'ont renouvelé leur confiance en votant pour les candidats de la liste proposée. Dès leur arrivée, les nouveaux élus du conseil municipal se sont vus expliquer leur mission.

Chaque conseiller a pu découvrir la diversité des tâches qui incombe à cette assemblée composée de 11 membres. Tous ont découvert les projets et dossiers en cours et pris place au sein des commissions communales. Le travail fourni commence déjà à porter ses fruits.

Je vous encourage à rester très vigilant, et avoir de bons réflexes pour éviter les visites de cambrioleurs, qui reprennent inévitablement dès octobre. En cas de suspicion, aucune hésitation, composer le 17.

Bel automne à tous !

BK

Elections municipales

Les élections municipales se sont déroulées les 23 et 30 mars derniers. A cette occasion, le conseil municipal a été renouvelé. Quatre conseillers avaient choisi de se représenter pour un nouveau mandat de 6 ans. Tous les candidats de l'unique liste ont été élus au premier tour. Le nouveau conseil est composé de cinq femmes et de six hommes. La moyenne d'âge est de 48 ans, le doyen a 68 ans, et le benjamin 37 ans. Le premier conseil municipal qui s'est déroulé le 28 mars a permis aux nouveaux membres d'élire le maire et les adjoints.

Mme Bernadette KASPRZAK, maire
M. Loïc LALYS, 1^{er} adjoint
Mme Joëlle PIENNE, 2^{ème} adjoint
Mme Monique CERVEAUX
M. Denis FAIRIER
M. Raphaël HACARD
Mme Bénédicte HENON
Mme Anne SANNER
M. Patrick TASSIN
M. Pascal TRIBOUILLOY
M. Gonzague WILLIATTE



Le conseil municipal

Lors de ce premier conseil, ont également été désignés parmi les élus les délégués qui représentent la commune et ses intérêts dans les différentes instances.

- Conseillers communautaires (représentants de la commune à la Communauté d'agglomération du Soissonnais) : B. Kasprzak, titulaire, L. Lalys, suppléant
- Membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : B. Kasprzak, J. Pienne, M. Cerveaux, D. Fairier, P. Tassin
- Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI : B. Kasprzak
- Délégués de l'Union des Secteurs d'Energie de l'Aisne (USEDA) : D. Fairier, B. Kasprzak
- Délégués du syndicat de la Crise : B. Hénon, R. Hacard (titulaires), P. Tassin, B. Kasprzak (suppléants)
- Délégués du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle : P. Tribouilloy, P. Tassin
- Délégués du syndicat intercommunal de regroupement scolaire Acy/Serches : B. Kasprzak, A. Sanner
- Délégués du syndicat du collège de Braine : B. Hénon, L. Lalys
- Délégué à la Mission Locale du Soissonnais : B. Kasprzak
- Correspondant Défense nationale : L. Lalys

Enfin, des commissions communales ont été créées afin de mettre en œuvre les projets :

- commission des finances : B. Kasprzak, L. Lalys, J. Pienne, A. Sanner, G. Williate
- commission patrimoine et environnement : B. Kasprzak, M. Cerveaux, B. Hénon, L. Lalys, P. Tribouilloy
- commission des travaux et voirie : B. Kasprzak, D. Fairier, R. Hacard, P. Tassin, P. Tribouilloy
- commission de travail sur la liste électorale : B. Kasprzak, L. Lalys, J. Pienne, P. Tassin
- commission informations : B. Kasprzak, M. Cerveaux, B. Hénon, L. Lalys, J. Pienne, A. Sanner
- commission animations : B. Kasprzak, M. Cerveaux, D. Fairier, J. Pienne, P. Tassin

Certaines de ces commissions sont ouvertes à tous les Serchois, n'hésitez pas à vous faire connaître si vous avez des projets à proposer, et l'envie de participer à la vie de la

commune. Vous pouvez également assister aux séances du conseil municipal dont les dates sont affichées sur le panneau devant la mairie.

Soyons vigilants

Compte tenu de la recrudescence de cambriolages dans nos villages, de jour comme de nuit, il est important de porter attention au moindre fait qui pourrait paraître suspect.

Lorsque vous êtes appelés à vous absenter pour plusieurs jours, pensez à prévenir vos voisins ou amis. Vous pouvez également signaler votre absence à la gendarmerie. Des patrouilles pourront ainsi régulièrement passer à votre domicile.

Ne pas hésiter à composer le 17 en cas de doute.

Carte d'identité sécurisée

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la validité des cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures passe de 10 ans à 15 ans.

La durée des cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures passent automatiquement à 15 ans. La date inscrite sur la carte ne devra pas être modifiée.

Les cartes d'identité délivrées aux personnes mineures conservent la durée de validité à 10 ans.

ATTENTION, si vous effectuez des voyages hors de l'espace Schengen et de l'Union européenne qui accepte à ses frontières la carte d'identité (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte...), les autorités étatiques de ces pays ont été informées de la prolongation de la durée de validité de la carte d'identité.

Pour plus de renseignements consultez le site de conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr ou interieur.gouv.fr

Course cycliste

Pour les serchois passionnés de cyclisme, le retour du « Grand prix cycliste de Serches » le 13 avril 2014 était une date attendue. Cet événement sportif, organisé en partenariat avec le club cycliste Villeneuve Saint Germain - Soissons - Aisne (CCVSA) s'est articulé autour de deux temps forts.

Le premier était consacré aux plus jeunes d'entre nous avec une randonnée-vélo. Une vingtaine d'enfants ont donc répondu au rendez-vous qui était donné en fin de matinée sous un soleil printanier sur le parking de la salle communale d'Acly-le-bas. Un moment familial et sympathique autour de ces enfants qui redoublaient d'effort pour atteindre la ligne d'arrivée située devant la mairie de Serches. Et après l'effort... le réconfort avec un goûter organisé sur place : jus de fruit et

brioche étaient là pour remettre en forme nos jeunes cyclistes afin qu'ils puissent recevoir leur diplôme et leur médaille.

Le second temps fort de la journée était quant à lui beaucoup plus officiel avec une série de courses cyclistes sur le circuit de Serches, connu pour sa difficulté. Le circuit, allant de la rue principale à la ferme de l'Epritel puis au Mont de Soissons pour revenir à la Mairie, a été parcouru de nombreuses fois en fonction des catégories. Au final, ce seront près de 22 km parcourus pour les 50 coureurs minimes, le double pour les 52 cadets et enfin plus de 51 km pour les 32 cyclistes confirmés.

Une belle journée qui aura ravi petits et grands autour d'une passion commune, et surtout les nostalgiques d'une époque où la course cycliste était un rendez-vous annuel très attendu des sportifs et des spectateurs.

Inscription sur la liste électorale

Votre inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, elle est aussi une obligation légale, indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie durant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Pour information, les pièces à produire pour les demandes d'inscription sont :

- Présentation de la carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription
- Justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance loyer, facture eau ou électricité...)
- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une déclaration écrite doit être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Rythmes scolaires

Depuis la rentrée, le rythme scolaire a changé. En effet, les écoliers vont maintenant à l'école le mercredi matin en plus des

jours habituels. Dans le regroupement scolaire Acy-Serches, les autres journées sont écourtées. La journée scolaire se finit désormais à 16h15.

Ce changement de rythme a donné du fil à retordre à de nombreuses municipalités. En effet, cette réforme a été instaurée pour permettre aux enfants de pratiquer des activités périscolaires. Les collectivités ont été chargées de mettre en place et de financer ces nouveaux temps d'activités.

Le syndicat scolaire Acy-Serches, après de nombreuses réunions, a fixé les horaires de chaque journée en fonction des heures de transport. En décembre 2013, l'emploi du temps de la semaine de classe, soumis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), a été approuvé.

Tout restait à décider concernant les activités périscolaires. Un premier contact fût pris avec diverses associations et la CAF (caisse d'allocations familiales). Suite aux élections municipales du mois de mars, une partie des membres du syndicat scolaire fût renouvelée. Mme Alix Gomot fût élue présidente en remplacement de M. Pierre Fourrier. Le nouveau conseil syndical s'est aussitôt mis au travail afin que le projet soit mis en place dès septembre 2014. Après réflexion et discussion, le syndicat a décidé de demander une dérogation au DASEN afin de reporter d'une année la mise en place des activités périscolaires. La réforme étant obligatoire, cette dérogation a été refusée. Entre temps, le ministère de l'Education Nationale décidait « d'assouplir » la réforme, en autorisant par exemple les activités périscolaires sur un seul après-midi par semaine. Cet aménagement n'a pas été possible dans notre regroupement scolaire, en raison de la contrainte du transport scolaire.

Pour encadrer les activités périscolaires, le syndicat a fait appel à l'association « Familles Rurales Acy-Serches ». En juin, une réunion d'informations a permis de présenter aux parents le nouvel emploi du temps ainsi que les activités périscolaires proposées à la rentrée. Entièrement gratuites pour les familles, ces dernières, se déroulent depuis septembre, les lundis, jeudis et vendredis de 16h15 à 17h15. Les mardis, quelques élèves désignés par les enseignants, participent à des activités pédagogiques complémentaires (APC) à l'école, tandis que les autres élèves se rendent à la garderie gratuite de 16h15 à 17h15. La garderie payante fonctionne de 17h15 à 18h tous les jours et de 12h à 12h30 le mercredi. Les règlements et tarifs demeurent inchangés. Suite à l'inscription préalable aux activités périscolaires (TAP), proposées dès juillet, les enfants ont choisi de une à trois activités, parmi les suivantes : activité d'expression (théâtre), activité manuelle, activité motrice (*sport*), activité autour du livre et activité jeux de société. Ces choix ont été effectués pour un trimestre, sauf théâtre pour l'année.

Depuis la rentrée, pas moins de 80 enfants sur 130 scolarisés, participent aux TAP. En fin de semaine, il semble que les enfants soient fatigués de leur nouvelle

semaine et ont besoin d'activités plus calmes. Souhaitons-leur bon courage pour tenir le « rythme » !

concours sous un soleil radieux et sont reparties avec un filet garni, comme le veut la coutume. L'équipe

danseurs de country ont initié les personnes présentes à quelques pas simples en musique. Une joyeuse ambiance a régné toute la journée. A la tombée de la nuit, les chevaux fatigués ont regagné la pâture du Tonkin. Un beau dimanche très intense en émotion, notamment pour les enfants heureux d'être montés à cheval, certains pour la toute première fois.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif 2014 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal le 25 avril 2014

Budget de fonctionnement

Recettes : 144 021,68 €
Dépenses : 144 021,68 €

Budget d'investissement

Recettes : 349 298,86 €
Dépenses : 349 298,86 €

dont restes à réaliser :
en dépense : 60 000,00 €
en recette : 0 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Produit fiscal attendu : 42 500,00 €
Taxe d'habitation : 9,62 %
Taxe foncière (bâti) : 9,75 %
Taxe foncière (non bâti) : 22,32 %

Cavale

Cavale, association loi 1901 dont le siège se trouve à Ambrief, a pour vocation de venir en aide aux chevaux, en veillant au respect de leurs droits et au respect des obligations humaines à leur égard. L'association conseille les particuliers sur les besoins équin, veille à la bientraitance des chevaux et propose la remise en état de bonne santé des chevaux victimes de maltraitements.

Cavale organise également dans les pâtures de Serches (Le Tonkin) et d'Acy des activités de loisirs pour les enfants et les adultes. Contact : cavale@gmx.fr ou 07 70 81 96 22

gagnante s'est vu offrir une belle récompense numéraire.

Quant au concours de tir à la carabine, on constate que les Serchois sont toujours très forts au vu du classement.

La commission animation créée au sein du conseil municipal a voulu donner de l'importance aux manifestations communales afin de permettre aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer.

Le dimanche 28 septembre, les Serchois nostalgiques de la fête se sont vus offrir cette année une journée festive « Serches en cavale », afin de renouer avec cette tradition conviviale.

La commune de Serches en partenariat avec les associations Cavale et le Veniz'Hells Boots, danse



Cliché de B. Kasprzak

Serches en cavale

Durant des décennies, le dernier week-end de septembre était celui de la fête communale de Serches et ce jusqu'en 2011. L'association « Les renards en fête », organisatrice du concours de boules en doublette et du concours de tir à la carabine, avait souhaité conserver cette date pour les habitués de la manifestation. Le samedi 27 septembre 2014, 38 équipes de boulistes ont participé au

country ont animé cette journée ensoleillée.

Le midi, une soixantaine de convives ont partagé un pique-nique accompagné d'un barbecue. Durant l'après-midi, les bénévoles de Cavale ont offerts gratuitement 170 tours de poney et cheval aux enfants et à quelques adultes, y compris madame le maire, dans la pâture située à proximité du terrain communal. Les cavaliers ont présenté au public leurs chevaux avec une grande dextérité. Après plusieurs démonstrations, les

Salle communale

Vous cherchez un endroit pour fêter un anniversaire, célébrer un évènement, vous réunir en famille ou entre amis, organiser une manifestation privée, la salle communale de Serches est à votre disposition ! Elle dispose d'une cuisine et peut accueillir cinquante personnes.

Cette salle est ouverte à la location pour les particuliers, pour une après-midi, une journée ou un week-end. Pour réserver, vous pouvez vous rendre en mairie, durant les heures d'ouverture du secrétariat, mais également nous faire part d'une intention de réservation en laissant un message sur le répondeur téléphonique de la mairie, ou par courriel.

Tarif de la location :

- location week-end : 160 euros ou 200 euros (suivant périodes de l'année)
- location à la journée (dimanche - jour férié*) : 100 euros
- location journée en semaine : 30 ou 50 euros (suivant périodes de l'année)
- après-midi enfants : 30 euros

Travaux

L'été a été propice à la mise en place des travaux à engager très prochainement. La réfection de l'Eglise va prochainement débuter pour une durée de plusieurs mois. De plus, le logement communal situé dans l'immeuble de la mairie a été libéré à la mi-août. L'occasion est donc donnée de rénover le logement avec une série de travaux en maçonnerie, en électricité et en plomberie.

Enfin, de nombreux travaux d'entretien en ferronnerie vont être réalisés, notamment au niveau des grilles d'accès de l'Eglise et du cimetière. De même, la pompe de la Fontaine Conié va être restaurée pour le plus grand plaisir des randonneurs et des enfants qui viennent à la belle saison se rafraîchir avec une eau, qui reste néanmoins non potable.

Fraises et légumes

Des légumes de saison et des fraises sont en vente directement par un producteur local à Acy, chaque mercredi et vendredi de 16h à 19h30.

Brice Lavocat, 8 rue du Carrier à Acy-le-Bas. Contact : 06 81 90 97 28.